

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com  
Prise en charge : pec@mupras.com  
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 0041633

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4639 Société : 67177  
 Actif  Pensionné(e)  Autre :  
 Nom & Prénom : M. ELKAMOUN Abdelkader  
 Date de naissance : 08-04-1958  
 Adresse : 47 Rue Ft Ouir Boujogou Casablanca  
 Tél : 0522 20 41 20 13 Total des frais engagés : 1206,10 DHS Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Dr. M. BOUZOUBAË**  
**CARDIOLOGUE**  
 13, Bd Aln Taoujate (en face Clinique Badr)  
 Res. Ilias, N°6 - Boujogou - Casablanca  
 T : 05 22 20 41 20 Fax : 05 22 27 15 15  
 Date de consultation : 13/04/2021  
 Nom et prénom du malade : e. El Kamoun Abdelkader  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie : HTA  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 13/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

**Dr. M. BOUZOUBAË**  
**CARDIOLOGUE**  
 Taoujate (en face Clinique Badr)

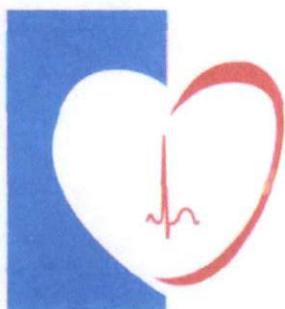


La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



# CABINET DE CARDIOLOGIE ET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES



Le 13/04/2021

بإسم الطبيب

Mr ELKANOUN ABDELKADER

الدكتور محمد بوزويغ

أمراض القلب والشرايين

Dr. M. BOUZOUBAÂ

CARDIOLOGUE

1/ DILRENE 300

S.V.

1 / J Matin

139,20 x3

2/ CARDIO-ASPIRINE

S.V.

1 CP / J Matin

27,70 x3

3/ COVERSYL 5

S.V.

1 CP / J Soir

101,80 x3

Traitement de 3... Mois

TRAITEMENT A NE PAS ARRETER JUSQU'A LA PROCHAINE VISITE.

806.10 DIT

Dr. M. BOUZOUBAÂ  
CARDIOLOGUE  
13, Bd Ain Taoujate (en face Clinique Badr)  
Rég. Illias, N°8 - Bourgoigne - Casablanca  
Tél : 05 22 27 20 2 0 - Fax : 05 22 27 15 16

Echocardiographie Doppler Couleur

Echo Doppler Veineux et Artériel

Holter Tensionnel

Holter Rythmique

Epreuve d'Effort

Urgences Cardiologiques

PHARMACIE EDEN  
Houada BENSALD  
Pha  
13, Rue Jaafar Ibn Abd  
Casablanca - Tél.:

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

Cardiaspirine 100 mg/30cps  
Acide acetylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.  
118001090280

101,80

101,80

101,80

139,20

139,20

139,20

13/04/2021

PPV  
LOT  
PER

PPV  
LOT  
PER

PPV  
LOT  
PER

Résultats mesures:

QRS : ms  
QT/QTcB : / ms  
PQ : ms  
P : ms  
RR/PP : / ms  
P/QRS/T : / / degrés  
QTD/QTcBD : ms  
Sokolow : mV  
NK :

Interprétation:

rapport non confirmé .

